



DEPARTEMENT
Meurthe-et-Moselle

ARRONDISSEMENT
NANCY

CANTON
GRAND COURONNÉ

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Du 07 AVRIL 2025**

L'An deux mil vingt-cinq, le 07 avril, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents :

Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY CASTELA ANDRE MASSON DEHAYE N. JACOB DANNEBEY C. JACOB SCHIEL DENIS WEHRLLEN DEMARNE BABIN BEN ISMAIL L. ZIETERSKI D. ZIETERSKI PERROLLAZ

Absents excusés :

V. BADER a donné pouvoir à MC. DANNEBEY

C. FRANCHE a donné pouvoir à A. ANDRE

C. SIMEANT a donné pouvoir à C. JACOB

R. CORBERAND a donné pouvoir à B. JEANDEL

D. DEVITERNE a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

J. ENEL a donné pouvoir à F. PERROLLAZ

Absentes :

C. MATHIS
S. DUSSIAUX

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Carine JACOB, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Soutien financier aux classes découvertes

Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES-Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 25

pour : 25

contre : 0

abstention : 0

Rapporteur : A. ANDRE

Exposé des motifs

La Municipalité propose de reconduire son soutien financier pour les projets de classes découvertes au cours de cette année scolaire 2024-2025.

Depuis 2016 et à la demande de l'inspection académique, la commune de PULNOY assure le financement pour l'organisation des classes découvertes pour les élèves de CM2. Les équipes enseignantes restent en responsabilité de l'aspect pédagogique. Cette année, les deux écoles mènent un projet de classes découvertes :

- L'école primaire du Château d'Eau a proposé un séjour à Amboise pour ses 36 élèves de CM2. Ils sont partis 3 jours et 2 nuits visiter les châteaux de Chambord, d'Azay le Rideau et la forteresse de Montbazou. Le séjour s'est déroulé du 17 au 19 mars, et son financement s'est détaillé ainsi :

	Cout par enfant	Coût global
Participation Mairie	60.00 €	2 160.00€
Participation Coopérative Scolaire	40.00 €	1 440.00€
Participation ALPE	27.00 €	Arrondis à 1 000.00€
Association ENVOL 2000	27.00 €	Arrondis à 1 000.00€
Participation des familles	160.00 €	5 700.00€
TOTAL	314.00 €	11300.00€

- L'école élémentaire de la Masserine propose un séjour à la Bresse, au Chalet d'Artimont, du 2 au 7 juin. Ce voyage concernera ses 31 élèves de CM2, et aura pour objectif de favoriser la sensibilisation à l'environnement, encourager la pratique de la randonnée, et permettre la découverte de la faune et la flore locales à travers des activités pédagogiques en pleine nature. Une initiation à la sculpture est également au programme. Le financement se détaille ainsi :

	Cout par enfant	Coût global
Participation Mairie	60.00 €	1 860.00€
Participation Coopérative Scolaire et ALPE	181.00 €	5 603.00€
Association ENVOL 2000	32.00 €	Arrondis à 1 000.00€
Participation des familles	250.00 €	7 750.00€
TOTAL	523.00 €	16 213.00€

Détails techniques concernant le soutien de la ville de PULNOY aux projets :

❖ **Financement :**

- La ville de Pulnoy propose d'accorder un soutien financier d'un montant de 60€ par élèves en classe de CM2 soit un montant total de 4 020 € pour les 67 élèves concernés.
- La somme de 60€ /élèves participant au projet sera versée aux coopératives scolaires.
- Les crédits nécessaires seront prélevés à l'article 6042 au BP 2025.

❖ **Gestion du projet :**

- Les directions des établissements scolaires assurent la gestion et la coordination du projet.
- Ils signent toutes les conventions et les accords nécessaires à la mise en œuvre du projet, notamment en ce qui concerne les partenariats avec d'autres organismes ou collectivités.

Les directeurs des établissements peuvent être amenés à solliciter des subventions et des financements complémentaires auprès des organismes compétents afin de réduire la charge financière pour les familles. Les services de la ville restent à disposition pour apporter un soutien technique dans ces démarches.

Délibération

Vu le souhait de la ville de Pulnoy de permettre à des enfants de partir en classe découverte ;

Vu la circulaire du 13 juin 2023 du ministère de l'éducation nationale portant sur l'organisation des sorties et voyages scolaires dans les établissements scolaires publics ;

Vu le projet pédagogique proposé par le directeur de l'école élémentaire Masserine ;

Vu le projet pédagogique proposé par la directrice de l'école primaire Château d'Eau ;

Vu l'enveloppe globale proposée pour les classes découvertes des 2 groupes scolaires s'élevant à 4 020 € TTC pour 67 élèves de CM2 ;

Considérant l'exposé de Mme ANDRE ;

Considérant l'avis favorable des commissions en date du 25 mars 2025 ;

Le Conseil Municipal :

- **Accorde** un soutien financier à hauteur de 60 € par élève pour la réalisation des projets.
- **Autorise** le maire à signer tous les actes nécessaires au bon déroulement du projet.
- **Communique** la présente délibération aux instances compétentes, aux partenaires du projet et à tous les acteurs concernés.

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 10/04/2025 et que la convocation a été faite le 01/04/2025.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 08 avril 2025
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire



